

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légal et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 766

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE RENNES

Ventes et cessions

501 343 040 RCS Rennes.

H D M.

Forme : Société par actions simplifiée.

Capital : 12665480.00 EUR.

Adresse : Pa Les Bignons, 35580 Guignen.

Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE HDM 2 Société par actions simplifiée au capital de 16.808.606 euros Siège social : Parc d'Activités Les Bignons, 35580 Guignen 904 044 740 RCS RENNES ET HDM Société par actions simplifiée au capital de 12.665.480 euros Siège social : Parc d'Activités Les Bignons, 35580 Guignen 501 343 040 RCS RENNES AVIS DE PARUTION AU BODACC D'UN PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 20 mai 2022, la société HDM 2, société par actions simplifiée au capital de 16.808.606 euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités Les Bignons, 35580 Guignen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 904 044 740, et la société HDM, société par actions simplifiée au capital de 12.665.480 euros, dont le siège social est situé Parc d'Activités Les Bignons, 35580 Guignen, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Rennes sous le numéro 501 343 040, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société HDM par la société HDM 2, avec effet rétroactif au 1er janvier 2022. Les actifs et passifs de la société HDM seraient transférés à la société HDM 2 pour leur valeur nette comptable conformément à la réglementation applicable. La société HDM ferait apport, sur la base de ses comptes clos au 31 décembre 2021, à la société HDM 2 de la totalité de son actif, soit 41.948.196 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 17.677.962 euros. L'actif net apporté serait ainsi de 24.270.234 euros. La société HDM 2 détenant la totalité des actions de la société HDM, il ne sera procédé à aucune augmentation du capital de la société HDM 2, il n'a été établi aucun rapport d'échange et il n'y aura lieu à aucune prime de fusion. Les créanciers des sociétés HDM et HDM 2, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront former opposition dans les conditions et les délais prévus par les articles L. 236-14, R. 236-8 et R. 236-10 du Code de commerce. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de RENNES le 20 mai 2022 pour les sociétés HDM 2 et HDM..